

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 29 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 23 juin 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 29 juin 2023 à l'Espace Paul Eluard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Laurence PORTE, Sandra VAUTRAIN à Maryse NADALIN, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINÉ, Aurore LAPLANCHE à Joël GRAPIN, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Magalie RAEVENS à Abdaka SIRAT, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD.

Absents : Jordan LE CARO, Céline AUBLIN, Daniel DESCHAMPS, Maryline DECOURSIERE-PERROT

2023.53 – Accord de principe pour un projet d'agrivoltaïsme

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant le projet d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à Valbonne ;

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques sur les parcelles ZK7, 10, 11 et ZL 9 et 12 faisant l'objet d'une exploitation agricole liée à l'élevage d'animaux à Montbard. Cet ouvrage sera composé de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de modules solaires installés sur un système de tracker, d'accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques pour les principaux) ainsi que d'aménagements dédiés à l'élevage, d'un poste de livraison ainsi qu'éventuellement une clôture et des haies ;



Considérant la nécessité pour la société d'avoir un avis de principe de la commune avant de lancer les études nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Fabien DEBENATH s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 021-212104251-20230630-DEL_2023_53-DE

- **émet** un avis favorable de principe au projet d'ombrières agrivoltaïques tel que présenté par la société TSE sur les parcelles ZK 7, 10, 11 et ZL 9 et 12.
- **précise** que les chemins ruraux des Douies, des Romains, du Cavaluet et des Courées à proximité des parcelles concernées appartiennent à la commune de Montbard et pourront être utilisés dans le cadre du projet ; Leur utilisation sera conditionnée à une remise en état après travaux en cas de dégradations.
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.